

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-JA-01

**PORTANT NOMINATION EN 2023-2024 DU JURY D'ADMISSION
DE L'IUT DE MONTREUIL POUR UNE ADMISSION EN 2023-2024**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n 84-1004 du 12 novembre 1984 modifié relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu les statuts de l'IUT de Montreuil de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2023-2024 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents **BUT 1^{ère} année de l'IUT de Montreuil** en 2024-2025, est fixé comme suit :

Myriam LAMOLLE
Catherine DURAND-CHAILLOU
Jean -Hugues RETY
Marc KAISER
Anne RICORDEAU
Abderrahman EL MHAMED
Amine ZIZI
Aurélien BOSSARD
Marc HOMPS
Viviane CLAUS
Stéphane HURTADO
Pascal DUPRÉ
Geoffrey GROFF
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Touria VERONNEAU

ARTICLE 2 –

Mme. **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 février 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-JA-01

**PORTANT NOMINATION EN 2023-2024 DU JURY D'ADMISSION
DE L'IUT DE MONTREUIL POUR UNE ADMISSION EN 2023-2024**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n 84-1004 du 12 novembre 1984 modifié relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu les statuts de l'IUT de Montreuil de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2023-2024 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents **BUT 2^{ème}** et **3^{ème}** année de l'IUT de Montreuil en 2024-2025, est fixé comme suit :

Myriam LAMOLLE
Catherine DURAND-CHAILLOU
Jean -Hugues RETY
Marc KAISER
Anne RICORDEAU
Abderrahman EL MHAMED I
Amine ZIZI
Philippe BONNOT
Viviane CLAUS
Marielle BABOULALL
Lucien KOWOH-BILLE
Véronique CLEMENT-COMPAROT
Geoffrey GROFF
Vincent LEBEL
Mohammed LEOUATNI

ARTICLE 2 –

Mme. **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 février 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-JA-01

**PORTANT NOMINATION EN 2023-2024 DU JURY D'ADMISSION
DE L'IUT DE MONTREUIL POUR UNE ADMISSION EN 2023-2024**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n 84-1004 du 12 novembre 1984 modifié relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu les statuts de l'IUT de Montreuil de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2023-2024 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents **Licences Professionnelles** de l'IUT de Montreuil en 2024-2025, est fixé comme suit :

Myriam LAMOLLE
Jean-Hugues RETY
Abderrahman EL MHAMED I
Yasmina HANI
Pascal DUPPRÉ
Sid-Ali ADDOUCHE
Mohamed LEOUATNI
Touria VERONNEAU
Rachida KAMAL (personnel adm. invité)

ARTICLE 2 –

Mme. **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 février 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN